



REPUBLIQUE  FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité
DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE NARBONNE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2021

COMMUNE D'ORNAISONS

N° D/2021-38

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 13 Procurations : 1 Votants : 14
DATE DE CONVOCATION : 19 octobre 2021
VOTES : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an **DEUX MIL VINGT** et le **VINGT-SIX OCTOBRE** à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles CASTY, Maire.

Présents : CASTY Gilles - GASPARINI Sébastien - SOLER Xavier - RICHARD François - SAEZ Muriel - GALEYRAND Éric - GARCIA Cathy - NADAL BLIN Sylvie - JURCZYK Jean-Yves - DEGLIAME Vincent - CHAOUAT Claire - TISSEYRE Fanny - MEKHATRIA Malick

Absent : BARSALOU André - GIOVANNINI Elsa

Procuration : GIOVANNINI Elsa à CHAOUAT Claire.

RICHARD François a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Objet : Fixation des taux concernant les possibilités d'avancement de grade

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du CT en date du 14 octobre 2021,

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancements de grade dans la collectivité,

Il convient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables,

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

DECIDE

DE FIXER le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	TAUX
Rédacteurs territoriaux	100%
Adjoint administratifs territoriaux	100%
Animateurs territoriaux	100%
Adjoint d'animation territoriaux	100%
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	100%
Techniciens territoriaux	100%
Agents de maîtrise territoriaux	100%
Adjoint techniques territoriaux	100%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Gilles CASTY

